



FOMIGRA

2ème conférence nationale sur la migration, le refuge et l'apatridie

Propositions prioritaires - Plénière finale



Brasilia, Novembre 2024

APOIO:



REALIZAÇÃO:



MINISTÉRIO DA SAÚDE

MINISTÉRIO DOS DIREITOS HUMANOS E DA CIDADANIA

MINISTÉRIO DO TRABALHO E EMPREGO

MINISTÉRIO DO DESENVOLVIMENTO E ASSISTÊNCIA SOCIAL, FAMÍLIA E COMBATE À FOME

GOVERNO FEDERAL
MINISTÉRIO DA JUSTIÇA E SEGURANÇA PÚBLICA



ÉQUIPE DE RÉDACTION

Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique

Enrique Ricardo Lewandowski

Secrétariat National de Justice

Jean Keiji Uema

Département de Migrations

Luana Maria Guimarães Castelo Branco Medeiros

Coordination générale de la politique migratoire

Clarissa Teixeira Araujo do Carmo

Soutien Technique

Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)

Bruna de Paula Miranda Pereira

Ludmylla Almeida de Souza Souto

Agence de l'ONU pour les Migrations (OIM)

Nicolas Neves dos Santos

Tamires Fonseca Zanotti

Conseil en gestion publique VENA

Mise en page

Pedro Leão

Presentation

La 2e Conférence nationale sur la migration, le refuge et l'apatridie (2e COMIGRAR) a eu lieu à l'Université de Brasilia (UnB), les 8, 9 et 10 novembre 2024. L'événement a réuni des dirigeants migrants, des représentants de ministères, d'États, municipalités, organisations internationales et société civile.

Les **discussions** ont été organisées autour des **180 propositions présentées dans le Cahier des Propositions**, préalablement classées en sous-thèmes et thèmes liés aux 6 (six) axes thématiques définis dans le Document de Référence - Etape Préparatoire.

Lors de la Plénière Finale de la 2e COMIGRAR, 60 propositions ont été prioritaires et sont présentées ci-dessous. Il convient de rappeler que les propositions originales contenues dans le Cahier des Propositions ont fait l'objet de discussions, avec la possibilité d'ajouter des amendements additionnels, suppressifs et substitutifs.

Bientôt, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) mettra à disposition le Cahier Final de la 2e COMIGRAR, avec un rapport complet sur les activités réalisées pendant les trois jours de l'événement.

Comité Organisateur National

Axe 1

Égalité de traitement et accès aux services publics

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir la participation des migrants, des réfugiés et des apatrides dans les politiques indigénistes brésiliennes, en favorisant la création de communautés indigènes de migrants, de réfugiés et d'apatrides par le biais de cessions de terres ou d'autres possibilités juridiques, garantissant ainsi l'autonomie et la continuité ancestrale. Inclure la population indigène migrante dans les programmes existants, en les rendant bénéficiaires de politiques publiques de génération de revenus à travers la mise en place de villages agricoles productifs et l'ouverture de concours d'accès aux incubateurs disponibles dans les universités brésiliennes. Mettre à disposition des lignes de crédit pour le développement d'activités agricoles et d'élevage générant des revenus et garantissant la préservation de l'identité culturelle et de l'autonomie de ces populations.

CN_E1_T1_S1_P1

Garantir l'inclusion des migrants, réfugiés et apatrides dans les plans et programmes de logement existants au Brésil, à travers une prévision budgétaire fédérale et une articulation avec les autres entités fédératives. Les mesures incluent: un pourcentage de logements pour les migrants, réfugiés et apatrides dans le programme Minha Casa Minha Vida ; la flexibilisation des exigences documentaires, en tenant compte des besoins des populations; la facilitation de l'accès au crédit pour l'acquisition, la construction et la rénovation de logements ; des programmes de location sociale avec des contrats traduits dans les principales langues parlées par ces communautés ; la régularisation foncière des propriétés occupées par des populations vulnérables ; des projets de logements populaires adaptés aux spécificités socioculturelles; et des incitations pour les entreprises employant des migrants, réfugiés et apatrides afin d'offrir des subventions pour le logement à leurs employés.

CN_E1_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer ou redimensionner des politiques publiques adaptées à la réalité des migrants, réfugiés et apatrides, avec une prise en charge intégrale de la santé, garantissant l'accès universel au SUS, indépendamment de la situation documentaire; mettre en œuvre des programmes spécifiques de vaccination, de santé mentale, de santé des femmes, de santé des populations indigènes, noires et LGBTQIA+. Assurer l'accès à la "Rede Cegonha", avec une assistance interculturelle et un accouchement humanisé; renforcer le réseau de protection des femmes, en particulier dans les régions frontalières; mettre en œuvre des actions pour garantir l'accès à l'information sur la santé sexuelle et reproductive pour les femmes cisgenres, transgenres et les personnes capables de gestation. Reconnaître et intégrer les pratiques de médecine traditionnelle indigène; mettre en œuvre des Pratiques Intégratives et Complémentaires en Santé ; développer des stratégies de santé au travail pour les travailleurs; créer des services spécialisés pour la population carcérale, y compris le traitement post-incarcération ; garantir des accompagnateurs pour l'accès aux services publics pour les personnes handicapées; promouvoir l'alphabétisation en santé pour les migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E1_T1_S3_P1

Améliorer les directives du SUAS pour intégrer les migrants, réfugiés et apatrides, en incluant des services spécifiques dans la Typification Nationale des Services Sociaux, des prestations telles que le Bolsa Família et le BPC; adapter le CadÚnico pour enregistrer des noyaux familiaux distincts à une même adresse; et mettre en œuvre des protocoles d'accueil institutionnels adaptés. Créer un secteur de Service Social et de Psychologie à la PF et développer des services pour les personnes en situation de conflit avec la loi. Créer le programme "Mères Communautaires" comme un dispositif de réseau de soutien offert par des femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en tant qu'espace de soin pour les enfants de cette population, financement public et suivi des services, tels que ceux fournis par le Conseil Tutélaire, la Défense Publique et le Ministère Public, avec le soutien du MS, MEC, MDS et MDHC.

CN_E1_T1_S3_P2

Sur la base du PNE, de la Résolution 1/2020 du CNE et de la BNCC, élaborer et promouvoir un programme national permanent, en partenariat avec le MEC, en collaboration avec les secrétariats d'éducation des États et des municipalités ainsi que les universités accréditées, axé sur la formation continue des directeurs, des gestionnaires scolaires et des professionnels des écoles publiques, en abordant les spécificités et les vulnérabilités des migrants, réfugiés et apatrides dans le milieu scolaire. Cela inclut l'ouverture d'appels d'offres spécifiques pour l'entrée dans l'enseignement supérieur, la facilitation de l'inscription et de l'accueil, indépendamment de la documentation complète ; la promotion des droits éducatifs pour les enfants et les jeunes ; l'organisation de matériels didactiques, parascolaires, plurilingues et interculturels dans les bibliothèques scolaires ; et l'embauche d'au moins un professeur MRA universitaire par discipline ou matière dans les universités accréditées, ainsi que la mobilité d'assistants de langue portugaise natifs d'autres pays et indigènes pour aider pendant les cours et dans les traductions de documents, afin d'améliorer les pratiques d'enseignement du portugais comme langue d'accueil.

CN_E1_T2_S2_P2

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Inclure dans le PNE des objectifs pour garantir l'accès et le maintien dans les crèches et les écoles maternelles pour les bébés et enfants migrants, réfugiés et apatrides, indépendamment de leur statut migratoire et documentaire ; universaliser l'accès à l'éducation publique (enseignement primaire et secondaire), en élargissant les places réservées pour les enfants et les jeunes migrants, réfugiés et apatrides ; promouvoir l'élargissement de la politique de quotas dans les formations techniques du Système S, IFs et enseignement supérieur, en réduisant la note de seuil et en offrant des bourses d'études complètes ajustées au salaire minimum ; étendre la portée et l'accès au PEC-G ; augmenter le budget du PROMISAES ; réaliser des évaluations périodiques avec des indicateurs spécifiques, en mettant l'accent sur les populations en situation de vulnérabilité ; et rendre publics et faciliter l'accès aux examens du ENCCEJA et du ENEM. De plus, garantir la permanence des étudiants par des actions affirmatives qui assurent la mobilité, la nourriture et le logement.

CN_E1_T2_S3_P2

Développer et mettre en place un système intégré d'information et de services pour les migrants, réfugiés et apatrides, y compris une plateforme numérique et/ou une application mobile multilingue qui connecte les services publics nationaux, simplifie les processus de documentation et d'enregistrement, privilégie la rapidité dans la garantie des droits, et offre un canal national "disque-migrant" multilingue pour des conseils sur les services publics et privés, ainsi qu'un suivi et la collecte de retours sur la qualité des services, en utilisant ces données pour des améliorations continues. De plus, organiser des campagnes nationales d'information avec du matériel dans différentes langues et sur divers canaux de communication.

CN_E1_T3_S1_P1

Élaborer et renforcer les directives pour la création de Centres de Référence dans les capitales, les zones frontalières et les municipalités brésiliennes de plus de 100 000 habitants, gérés par le MDHC, le MDS et le MJSP, cofinancés par des entités fédérées, avec la possibilité de Tipification Nationale des Services Socio-assistanciels du SUAS. L'objectif des centres serait de fournir des services aux populations migrantes, réfugiées et apatrides ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables tels que les populations indigènes, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes LGBTQIA+ et les personnes handicapées, en priorisant les groupes ayant leurs droits violés; en offrant des services intégrés d'assistance sociale, de santé, d'éducation, de psychologie, d'orientation pour la documentation, d'assistance juridique et d'insertion socio-économique. De plus, les centres devraient structurer des équipes multidisciplinaires, avec des professionnels migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E1_T4_S1_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Favoriser la création d'un programme national d'infrastructure d'accueil institutionnel pour les migrants, réfugiés et apatrides, y compris la communauté indigène, par la création d'espaces de logement temporaire, de programmes de location sociale ou de construction de maisons d'accueil dans les états frontaliers, avec la participation de cette population dans la gestion des lieux, une équipe multiprofessionnelle qualifiée, des soins de santé et d'éducation de base, avec des psychologues, des médecins, des travailleurs sociaux et des traducteurs. De plus, réglementer la création de refuges, de maisons de passage et de points de service humanisés, ces derniers dans les gares routières et les aéroports, en respectant les liens familiaux et culturels, et en incluant des espaces spécifiques pour les femmes et la population LGBTQIA+ victimes de violence; en privilégiant une alimentation de qualité et l'accès à un logement digne; ainsi qu'en promouvant des événements culturels favorisant la cohésion sociale et le respect mutuel entre les populations.

CN_E1_T4_S2_P1

Implémenter des postes de la Police Fédérale (PF) et des postes avancés de service humanisé, avec la présence de médiateurs interculturels et de traducteurs, en particulier dans les régions de frontière terrestre, les aéroports, les ports et les gares routières, fonctionnant 24 heures sur 24 aux frontières. Ces postes doivent promouvoir une équipe qualifiée d'accueil pour un service humanitaire et fournir des matériaux informatifs sur les droits et garanties des migrants, réfugiés et apatrides. De plus, standardiser et améliorer le système de prise de rendez-vous de la PF, permettant la création ou l'amélioration de plateformes numériques multilingues pour faciliter l'accès aux informations et services, tels que la prise de rendez-vous en ligne, le suivi des processus de régularisation, entre autres.

CN_E1_T4_S2_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir l'élargissement des programmes/plans nationaux de mobilité urbaine pour les populations migrantes, réfugiées et apatrides, en collaboration avec les entités fédérées, en établissant des flux et des protocoles d'orientation dans les aéroports, ports et gares où ces populations sont présentes. Assurer le transport scolaire gratuit pour les étudiants à tous les niveaux d'enseignement, y compris l'EJA, dans tous les réseaux éducatifs et créer des lignes de transport spécifiques ou adapter les existantes pour les communautés déplacées par des catastrophes et/ou des situations d'urgence et les groupes indigènes, en tenant également compte du contexte amazonien. De plus, mettre en place un système de transport intégré facilitant l'accès aux services essentiels de santé et d'éducation, en particulier dans les zones reculées et rurales, ainsi que développer des matériaux d'information multilingues sur le système de transport local et le droit à la mobilité.

CN_E1_T1_S2_P2

Mettre en place un programme national de formation linguistique et d'accueil interculturel pour les fonctionnaires publics des trois niveaux, incluant les employés du SUAS, SUS, SUSP, de l'Éducation, du Système judiciaire, ainsi que des professionnels de la société civile et des équipes multidisciplinaires de traducteurs et médiateurs culturels. Le programme intégrera la progression fonctionnelle, en offrant des cours gratuits dans des langues pertinentes (anglais, espagnol, persan, arabe, français, créole, yoruba, warao, aymara et quechua, autres langues africaines et amérindiennes) en partenariat avec les IFs, universités et écoles de gouvernements. Un système d'accueil multilingue et interculturel sera mis en place, avec l'embauche d'interprètes communautaires, de médiateurs interculturels migrants, des équipements de traduction simultanée, une centrale téléphonique multilingue et la garantie d'un service bilingue dans les services publics sectoriels.

CN_E1_T5_S3_P1

Axe 1

Égalité de traitement et accès aux services publics

Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
1	1	CN_E1_T1_S1_P1	167	Oui
2	1	CN_E1_T1_S2_P1	196	Oui
3	1	CN_E1_T1_S2_P2	80	Non
4	1	CN_E1_T1_S3_P1	210	Oui
5	1	CN_E1_T1_S3_P2	184	Oui
6	1	CN_E1_T2_S2_P2	203	Oui
7	1	CN_E1_T2_S3_P2	178	Oui
8	1	CN_E1_T3_S1_P1	178	Oui
9	1	CN_E1_T4_S1_P1	182	Oui
10	1	CN_E1_T4_S2_P1	156	Oui
11	1	CN_E1_T4_S2_P2	192	Oui
12	1	CN_E1_T5_S3_P1	150	Non

Axe 2

Insertion socioéconomique et promotion du travail décent

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer un plan national complet de surveillance de la chaîne de production du travail, axé sur les migrants, réfugiés et apatrides, afin d'empêcher l'exploitation du travail et de garantir l'équité salariale, les avantages sociaux et les conditions de travail, conformément aux dispositions de la CLT et à la législation complémentaire. Établir des restrictions spécifiques et des sanctions plus sévères à l'encontre des employeurs pratiquant des violations des droits, y compris la responsabilité des grandes marques dans la chaîne de production. De plus, promouvoir la création de secteurs ou de domaines spécifiques au sein du MPT, de la DPU et du Ministère du Travail pour traiter de cette population.

CN_E2_T1_S1_P1

Élaborer une base de données avec le profil des réfugiés, migrants et apatrides par le biais de consultations publiques dans les municipalités, avec des diagnostics pour mettre en œuvre un plan national de prévention et de lutte contre le travail analogue à l'esclavage des migrants, réfugiés et apatrides, en mettant particulièrement l'accent sur la prévention et la lutte contre le travail des enfants, avec allocation de ressources. Prévoir des mesures de surveillance et de sauvetage des victimes, leur accueil dans des lieux sûrs, leur inclusion dans des programmes sociaux, d'insertion professionnelle et de logement permanent, ainsi qu'un suivi psychosocial pendant un an après le sauvetage. Renforcer les flux intersectoriels, y compris la coordination avec les COETRAEs, former les agents publics, étendre la surveillance de la chaîne de production et lutter contre la criminalité organisée, utiliser les bases de données existantes pour renforcer les processus d'insertion sur le marché du travail et effectuer un suivi de la recherche d'emplois pour les bénéficiaires des programmes de relocalisation.

CN_E2_T1_S1_P3

Mettre en place un programme national de promotion du travail décent, de sensibilisation et de formation des entreprises pour l'inclusion et l'embauche des migrants, réfugiés et apatrides, en fournissant des brochures avec des lignes directrices spécifiques sur l'inclusion en milieu de travail, en tenant compte des diversités culturelles et religieuses. Créer des formations pour les départements RH, développer un portail intégré avec des informations centralisées sur les offres d'emploi et les opportunités de formation, promouvoir des campagnes de sensibilisation à l'interculturalité et aux droits des migrants au Brésil, et établir des partenariats et mettre en œuvre des actions stratégiques avec le système S et les centrales syndicales pour favoriser l'intégration professionnelle, y compris la sensibilisation des migrants à la qualification de leur expérience professionnelle, afin d'éviter l'exploitation.

CN_E2_T2_S1_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Inclure la fonction de Médiateur Interculturel dans le Code Brésilien des Professions et la Classification Nationale des Activités Économiques, ainsi que dans d'autres législations pertinentes ; définir une politique de financement pour son intervention dans un programme de cofinancement du SUS et du SUAS ; élargir les accords de sécurité sociale en tenant compte des expériences professionnelles dans le pays d'origine et créer un programme pour offrir un soutien et des soins aux enfants de femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en priorisant des places dans les crèches publiques, des journées complètes à l'école ou dans des activités parascolaires. De plus, élargir les critères d'éligibilité dans l'appel à projets "Solidarité Académique" pour recruter des professeurs et chercheurs non seulement parmi les réfugiés, mais aussi parmi les migrants et apatrides, en reconnaissant leur potentiel stratégique pour le développement local et régional. Garantir la continuité de l'embauche temporaire ou permanente, par concours, lorsqu'ils proviennent d'appels à projets spéciaux tels que CAPES PNpD ou PrOFIX du CNPq.

CN_E2_T2_S3_P2

Mettre en place un programme national d'inclusion socioéconomique pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, de responsabilité interministérielle, en créant une plateforme nationale d'employabilité unifiée et multilingue qui inclut : une banque de CV, des informations sur la reconnaissance des diplômes, des opportunités d'emploi et de formation professionnelle. Établir des partenariats avec le SINE, les entreprises publiques et privées pour promouvoir l'embauche, en garantissant des conditions de travail équitables et en créant des quotas, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes LGBTQIA+, les populations autochtones, les personnes noires, les migrantes, les réfugiées, les apatrides et les personnes en situation de handicap (PcD). Créer un programme "Jeune Apprenti Qualifié" axé sur l'industrie 4.0.

CN_E2_T3_S1_P1

Dessiner et mettre en œuvre un programme national de soutien à l'entrepreneuriat pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, en offrant des lignes de crédit avec des garanties flexibles, ainsi qu'un soutien aux entrepreneurs à travers des partenariats, en établissant un fonds d'investissement spécifique pour les entreprises appartenant à cette population. Promouvoir et garantir l'accès à des formations grâce à des partenariats avec des institutions liées au secteur et des institutions commerciales tant au Brésil qu'à l'étranger, avec le soutien d'organismes comme l'Apex, le SEBRAE, le SENAI, le Système S, ainsi que des universités publiques, communautaires et privées. Créer des espaces dédiés à la commercialisation de produits et services, facilitant la participation à des appels d'offres publics, en accordant une attention particulière à la population particulièrement vulnérable, notamment les personnes âgées, les femmes, les mères de famille, les noirs et les africains. Étendre la diffusion de ces initiatives et informations auprès de la population.

CN_E2_T3_S3_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Établir des centres d'attention intégrale pour les réfugiés, les migrants et les apatrides dans les municipalités où ces populations sont présentes, afin de renforcer le suivi des cas et de mettre en œuvre des actions de sensibilisation. Mettre en place une coordination interministérielle pour renforcer l'Inspection du Travail, en augmentant le nombre d'auditeurs fiscaux qualifiés et sensibilisés à la thématique migratoire, en vue de la surveillance et de la prévention du travail analogue à l'esclavage et contre la discrimination et les préjugés dans les environnements de travail, en tenant compte des diversités culturelles des migrants, réfugiés et apatrides. Offrir des campagnes gratuites de conseil juridique et des programmes d'éducation financière adaptés aux besoins spécifiques de cette population, ainsi que des restrictions sur les incitations et les avantages pour les entreprises adoptant des pratiques discriminatoires ou violant les droits.

CN_E2_T1_S1_P4

Mettre en place un programme national d'éducation et de formation professionnelle multilingue qui inclut des actions de sensibilisation et de contrôle contre la discrimination et les préjugés dans les environnements de travail, ainsi que de promouvoir des informations sur la législation brésilienne, les droits et devoirs du travail et la protection sociale, en partenariat avec le MTE, le MPT, le SINE, les centrales syndicales, les fédérations et les syndicats. Le programme devra promouvoir l'inclusion socioéconomique et la prévention du travail forcé par le biais de campagnes éducatives et préventives, en tenant compte des diversités culturelles des migrants, réfugiés et apatrides, par le biais de campagnes gratuites de conseil juridique et de programmes d'éducation financière organisés avec la participation de cette population. De plus, il sera nécessaire de mettre en œuvre des politiques de prévention du harcèlement dans les milieux de travail, en combattant la discrimination basée sur la race, le handicap, le genre, l'orientation sexuelle, l'ethnie, la religion et la nationalité, tout en favorisant la diversité et l'inclusion au travail.

CN_E2_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en œuvre, dans le cadre du Ministère de l'Éducation (MEC) et du Ministère des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté (MDHC), en collaboration avec les conseils professionnels, un système national intégré de reconnaissance et d'équivalence des diplômes et certificats d'éducation professionnelle (supérieure, technique et de formation initiale et continue) et d'éducation de base pour les migrants, réfugiés et apatrides, indépendamment du statut documentaire, en garantissant le respect et la reconnaissance des connaissances universelles ; simplifier et accélérer le processus, en garantissant l'exonération des frais et droits pour les personnes en situation de précarité économique, l'accès à des cours de portugais publics et gratuits offerts par le gouvernement fédéral, en assouplissant l'exigence de documents tels que l'Apostille de La Haye et la traduction certifiée, et en dispensant la liste des enseignants ; créer des commissions composées de professionnels migrants pour l'application des tests d'évaluation des connaissances afin de compenser les documents exigés, en encourageant l'extension du réseau d'éducation professionnelle, scientifique et technologique fédéral, ainsi que des conseils d'État pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement de base et technique.

CN_E2_T2_S2_P1

Améliorer et simplifier la plateforme Carolina Bori, en la rendant multilingue et en réduisant le délai de traitement à 45 jours, ainsi qu'en élargissant le réseau d'institutions autorisées à effectuer le processus, y compris les universités publiques, communautaires et privées reconnues par le MEC. Mettre en œuvre des processus standardisés d'évaluation des compétences et de reconnaissance des expériences professionnelles comme alternatives à la documentation formelle ; garantir l'uniformisation et la transparence des processus et des délais de validation dans tout le territoire national.

CN_E2_T2_S2_P3

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la
proposition synthétisée

Développer un système intégré de surveillance des pratiques de travail et de protection des personnes migrantes, réfugiées et apatrides, incluant un canal d'écoute spécifique et un application multilingue pour les signalements de violations des droits, avec un suivi diligent des cas. Mettre à disposition des supports d'information avec QR Code dans au moins quatre langues. Ce système devra favoriser la coopération entre les organismes fédéraux et locaux pour un contrôle effectif des conditions de travail, en utilisant les équipements publics de santé comme indicateurs de cas d'exploitation, avec une attention particulière à la prévention et à la lutte contre le travail des enfants, et en incluant des médiateurs interculturels dans l'inspection des lieux de travail.

CN_E2_T1_S1_P2

Établir une coordination interministerielle et interinstitutionnelle (MPT, DPE, DPU, syndicats et organisations de la société civile) pour renforcer l'inspection et la surveillance du travail, en mettant l'accent sur la prévention du travail forcé et la formalisation du secteur. Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail qualifiés et sensibilisés aux questions migratoires ; créer des mécanismes pour exiger la documentation attestant de la production libre de travail forcé tout au long de la chaîne de production, en restreignant l'octroi d'incitations ou de bénéfices pour les entreprises qui adoptent des pratiques discriminatoires ou violent les droits des travailleurs.

CN_E2_T1_S1_P5

Axe 2

Insertion socioéconomique et promotion du travail décent

Comptage des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
13	2	CN_E2_T1_S1_P1	204	Oui
14	2	CN_E2_T1_S1_P3	199	Oui
15	2	CN_E2_T2_S1_P1	201	Oui
16	2	CN_E2_T2_S3_P2	207	Oui
17	2	CN_E2_T3_S1_P1	203	Oui
18	2	CN_E2_T3_S3_P1	191	Oui
19	2	CN_E2_T1_S1_P2	61	Non
20	2	CN_E2_T1_S1_P4	169	Oui
21	2	CN_E2_T1_S1_P5	94	Non
22	2	CN_E2_T1_S2_P1	176	Oui
23	2	CN_E2_T2_S2_P1	197	Oui
24	2	CN_E2_T2_S2_P3	181	Oui

Axe 3

Interculturalité et diversités

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborer une directive du Ministère de l'Éducation (MEC) relative à la politique d'éducation inclusive et interculturelle, reconnaissant la diversité et adoptant des mesures telles que l'inclusion de la restriction alimentaire pour des raisons culturelles et des noms d'ethnies dans tous les systèmes d'information des écoles. Prévoir la flexibilisation de la fréquence scolaire en fonction des festivités religieuses et/ou culturelles ; créer des supports pédagogiques, para-pédagogiques et littéraires plurilingues et interculturels pour les bibliothèques ; adapter les règles de vêtement pour les cours d'éducation physique et recruter des médiateurs interculturels. Encourager la culture d'écoles inclusives et multiculturelles, grâce à une plus grande participation de la communauté migrante, réfugiée et apatride dans la construction, la révision et l'adaptation du Projet Politique Pédagogique (PPP). Créer des mécanismes d'incitation pour que les écoles adoptent le thème de la migration et du refuge, y compris des ressources pour l'achat de matériels pédagogiques et en garantissant le respect des thèmes liés à l'interculturalité dans les programmes nationaux comme le FNDE et le PNLD. Soutenir la conclusion des études de l'éducation de base pour les Brésiliens à l'étranger, en favorisant des partenariats avec des associations locales pour fournir des espaces d'étude, des bibliothèques et un soutien pédagogique pour l'ENCCEJA.

CN_E3_T1_S1_P4

Mettre en place un programme national de médiation interculturelle et linguistique, en priorisant l'embauche de personnes migrantes, réfugiées et apatrides, avec parité de genre, orientation sexuelle, race, couleur, ethnie et origine, en particulier les femmes indigènes, africaines, afro-descendantes et la population LGBTQIA+. Fournir une formation en droits humains, politiques publiques et diversité culturelle. Pour les médiateurs interculturels, les médiateurs en santé et les agents communautaires de santé dans le SUS (Système Unique de Santé), offrir une formation sur le droit à la santé, le secret médical, le fonctionnement du SUS et les questions ethniques-raciales et de genre. En outre, réviser et approuver le Projet de Loi n° 5182/20, qui institue l'obligation d'attribuer des traducteurs, des interprètes communautaires et des médiateurs culturels dans les principaux points d'entrée au Brésil, couvrant la langue des signes et les diverses langues parlées sur le territoire, et la mise à disposition de technologies et de plateformes de traduction simultanée dans les services et équipements publics du SUS et du SUAS, ainsi que dans les systèmes éducatifs, pénitentiaires et judiciaires, y compris DELEMIG, et la création d'un Réseau National de Médiateurs Interculturels.

CN_E3_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Mettre en place des programmes de formation et de professionnalisation pour les migrants, réfugiés et apatrides, visant leur participation dans les secteurs culturel, artistique, sportif, gastronomique et technique, entre autres, afin de faciliter l'accès aux appels à projets avec des politiques affirmatives dans des lois permanentes ou provisoires de financement et de soutien à la culture, y compris, mais sans s'y limiter, la loi Rouanet, Aldir Blanc et Paulo Gustavo. En outre, garantir la traduction des appels à projets dans différentes langues et leur large diffusion. Offrir des formations pour participer aux processus de sélection, en garantissant l'inclusion de groupes divers (femmes, Africains ou Afro-descendants, jeunes, indigènes, LGBTQIA+) et en simplifiant les exigences documentaires, tout en établissant des quotas dans les appels à projets culturels fédéraux, régionaux et municipaux pour ces segments, en garantissant toujours le respect des principes de transparence, d'équité et de non-discrimination.

CN_E3_T2_S1_P1

Établir des centres culturels gérés par des migrants, réfugiés et apatrides, en promouvant la visibilité de cultures spécifiques à travers des activités artistiques et entrepreneuriales pour favoriser la création, la vente et l'échange interculturel d'art, y compris des articles artisanaux et culturels, en accordant une attention particulière aux savoirs, aux sciences et aux technologies autochtones et africaines. Encourager l'économie solidaire et l'artisanat, en garantissant l'accès aux matières premières et aux espaces de vente, tels que des foires et des événements culturels. De plus, garantir l'allocation de ressources fédérales sur la base des principes de transparence, d'équité et de non-discrimination. Et établir un calendrier d'événements culturels financés par des fonds publics qui célèbrent la diversité et promeuvent le rôle central de ces communautés culturelles, y compris des archives de mémoire, des prix et des titres de reconnaissance de la culture populaire via le MinC et l'IPHAN.

CN_E3_T2_S1_P4

Créer une politique nationale de culture, de moyens de subsistance et d'employabilité pour la population migrante, réfugiée et apatride, ainsi que de soutien à l'entrepreneuriat, en informant sur l'inscription au MEI et l'artisanat, en particulier pour les populations autochtones, africaines, afrodescendantes et d'autres groupes historiquement marginalisés. Régulariser et garantir un soutien financier et technique pour les initiatives entrepreneuriales, les foires, les festivals et les expositions artistiques, en offrant un accès aux politiques publiques de création et de formation en art et pratiques culturelles pour les migrants, réfugiés et apatrides, en particulier les femmes, les populations autochtones, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap (PcD) et la population LGBTQIA+. En outre, établir la Semaine Nationale de la Personne Migrante, Réfugiée et Apatridée au mois de juin, avec la réalisation d'activités sur cette thématique, favorisant la construction de nouvelles expériences et échanges culturels. De plus, promouvoir l'économie créative et solidaire, en garantissant l'accès aux matières premières, aux espaces de vente et aux échanges culturels, ainsi qu'en encourageant les initiatives de startups qui favorisent l'interculturalité et la diversité.

CN_E3_T2_S2_P3

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer une "Plateforme du Migrant, du Réfugié et de l'Apatride" unifiée et facilement accessible, intégrant les systèmes existants (SISMIGRA, SISCONARE, GOV.BR et autres) et l'application du gouvernement fédéral pour fournir des informations sur les actions des ministères. Cette plateforme centraliserait des informations sur la législation migratoire, les droits et devoirs, les services publics et/ou ceux offerts par les organisations de la société civile, les opportunités d'emploi, les services de santé et d'assistance sociale, ainsi que la formation professionnelle. Elle implémenterait des mécanismes facilitants tels qu'un langage simplifié, une accessibilité pour les personnes en situation de handicap (auditif et visuel), et des traductions dans les langues présentes dans les territoires. Cette plateforme permettrait aux migrants, réfugiés et apatrides de suivre le statut de leurs processus de régularisation, de prendre des rendez-vous en ligne normalisés et transparents pour les services de la Police Fédérale, tout en luttant contre les pratiques abusives et malhonnêtes grâce à une plateforme de signalement national.

CN_E3_T3_S3_P1

Promouvoir la recherche, les partenariats et l'évaluation des politiques migratoires par la mise en place d'un programme national qui encourage la production de connaissances sur la migration, le refuge et l'apatridie, avec un financement pour les recherches qui priorisent ces populations en tant qu'acteurs et chercheurs principaux ; encourager les recherches universitaires ; promouvoir des partenariats avec des organisations de la société civile, des consulats, des ambassades et des collectifs de migrants, réfugiés et apatrides pour la production de données qualitatives et quantitatives ; en plus de créer un observatoire pour évaluer périodiquement l'efficacité des politiques mises en œuvre et garantir la diffusion régulière des données et de leurs résultats ; utiliser les données et les indicateurs produits comme base pour la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques à tous les niveaux gouvernementaux.

CN_E3_T3_S4_P2

Mettre en œuvre un plan ou une politique linguistique inclusive, démocratique et équitable, en promouvant la diversité linguistique et culturelle à tous les niveaux d'enseignement, à travers l'inclusion de thèmes relatifs à la migration et au refuge dans la BNCC, en réintroduisant l'obligation d'enseigner la langue espagnole et les langues non lusophones présentes sur les territoires, en particulier dans les régions frontalières. Créer des mécanismes de soutien pour que les écoles aient accès à des ressources pour l'achat de matériels didactiques et multilingues, afin de garantir le respect du principe d'interculturalité dans le FNDE et le PNLD, ainsi que la mise à jour de la LDB et du PNE. De plus, développer des curriculums interculturels qui incluent des contenus sur l'histoire, les langues et les cultures des pays d'origine des migrants.

CN_E3_T1_S1_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborer et mettre en œuvre un Programme National d'Enseignement du Portugais comme Langue d'Accueil (PLAc), y compris la langue des signes brésilienne (LIBRAS), pour les migrants, réfugiés et apatrides, en partenariat avec des institutions d'enseignement publiques et, en leur absence, privées, y compris des universités, des instituts et des écoles proposant des cours gratuits. De plus, élargir l'offre de cours, les horaires et les durées de formation, et établir des politiques de maintien, telles que des bourses, une flexibilité documentaire et des options en présentiel et sur des plateformes EAD multilingues, en portant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les personnes handicapées (PcD), les personnes trans, les femmes LBQIAP+, les personnes africaines, afrodescendantes, les indigènes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et la population carcérale. Pour ces programmes, garantir la délivrance de certificats reconnus par le Ministère de l'Éducation (MEC), valides pour les processus de naturalisation et la preuve de la compétence linguistique. En outre, inclure la création d'une application pour l'enseignement du portugais.

CN_E3_T1_S3_P1

Mettre en place un canal de service multilingue national (Disque Migrant) avec un numéro unique, utilisant la technologie pour intégrer des interprètes bilingues et une équipe multidisciplinaire formée, afin de fournir des orientations sur les services publics et privés - y compris les organisations de la société civile, clarifier les questions et accueillir les dénonciations de la population migrante, réfugiée et apatride, en portant une attention particulière aux besoins des personnes LGBTQIA+, des indigènes, des Noirs africains et afrodescendants, en priorisant les options de service physiques et téléphoniques, en plus des services en ligne, pour garantir l'accessibilité (numérique, physique, auditive et visuelle) à tous les membres de la communauté.

CN_E3_T3_S3_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la
proposition synthétisée

Développer et mettre en œuvre un système intégré d'informations qui unifie les données des organes fédéraux, étatiques et municipaux liés aux migrants, réfugiés, apatrides et Brésiliens à l'étranger, avec des données géoréférencées et désagrégées par nom - en respectant l'utilisation du nom social, du genre, de l'âge, de la race, de l'ethnie, de l'orientation sexuelle et du handicap. De plus, consolider, au moins tous les quatre ans, les données désagrégées relatives à l'accès aux services publics, avec des indicateurs liés à l'emploi, la santé, le logement, la situation financière et les compétences de ces populations, garantissant une large diffusion et permettant la génération de données statistiques pour l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre de politiques publiques spécifiques.

CN_E3_T3_S4_P1

Élaborer et réviser périodiquement des matériaux d'information multilingues, en partenariat avec les organes gouvernementaux, les entités de la société civile et avec la participation des leaders et des représentants des migrants, réfugiés et apatrides, afin de rendre disponibles en permanence des matériaux sous différents formats (brochures, applications, sites web, dépliants, affiches et QR Codes) contenant des informations complètes sur la régularisation documentaire, la délivrance de visas, les droits et obligations des migrants, réfugiés et apatrides, ainsi que l'accès aux services publics et privés et aux programmes sociaux. Les matériaux aborderont également les mécanismes de lutte contre les violations des droits, les informations sur la traite des êtres humains et le trafic de personnes, la santé sexuelle et reproductive, la diversité sexuelle, de genre, d'âge, raciale et ethnique, ainsi que les droits des personnes en situation de handicap (PcD), et les droits spécifiques des enfants, adolescents, femmes et personnes âgées, conformément à la législation brésilienne. La loi sur la location immobilière et la politique de logement seront également abordées, garantissant l'accès à un logement sûr, ainsi que les protocoles d'inclusion dans le milieu de travail, en tenant compte des besoins des communautés spécifiques.

CN_E3_T3_S2_P1

Axe 3

Interculturalité et diversités

Comptabilisation des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
25	3	CN_E3_T1_S1_P4	188	Oui
26	3	CN_E3_T1_S2_P1	187	Oui
27	3	CN_E3_T2_S1_P1	180	Oui
28	3	CN_E3_T2_S1_P4	177	Oui
29	3	CN_E3_T2_S2_P3	171	Oui
30	3	CN_E3_T3_S2_P1	20	Non
31	3	CN_E3_T3_S3_P1	178	Oui
32	3	CN_E3_T3_S4_P2	184	Oui
33	3	CN_E3_T1_S1_P1	142	Oui
34	3	CN_E3_T1_S3_P1	179	Oui
35	3	CN_E3_T3_S3_P2	157	Oui
36	3	CN_E3_T3_S4_P1	35	Non

Axe 4

Gouvernance et participation sociale

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer un Secrétariat national des migrations, du refuge, de l'apatridie, du déplacement interne et international, avec un budget alloué et des noyaux régionaux, rendant compte directement à la Présidence de la République, qui, entre autres actions, coordonne, met en œuvre et surveille les politiques publiques en faveur des migrants, réfugiés et apatrides. Il favorisera la création de comités avec la participation directe des organisations de migrants, réfugiés et apatrides, de manière intersectorielle, prenant en compte le genre, la sexualité, la race et le pays d'origine. Il fournira des conseils sur l'intégration professionnelle, la reconnaissance des diplômes et l'accès à l'enseignement de la langue portugaise. Il élaborera des programmes d'accueil de faible, moyenne et haute complexité, favorisera la mise en place de services multilingues et l'acquisition d'équipements informatiques et d'accès à Internet dans les états frontaliers. Il organisera des concours publics pour élargir les équipes techniques dans les organismes liés à la migration, et créera et/ou développera des départements de travail social et de psychologie à la Police fédérale (PF) pour un accueil et un service qualifié.

CN_E4_T1_S1_P1

Établir un Conseil national des migrations, du refuge et de l'apatridie, par la force de la loi, permanent et délibératif, avec des ressources fédérales prévues dans la Loi d'orientation budgétaire (LOA) et la Loi de directives budgétaires (LDO), en respectant le pacte fédératif composé de manière tripartite entre le secteur public, la société civile et les représentants des migrants, réfugiés et apatrides, avec 50 % de la représentation provenant des migrants, réfugiés et apatrides. Ce conseil sera chargé de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre de la Politique nationale de migration, de refuge et d'apatridie, avec des mandats définis par des élections du conseil, organisées conformément à son règlement interne. Le conseil devra prendre en compte le genre, l'orientation sexuelle, l'âge, l'ethnie, les peuples autochtones, les handicaps et la diversité linguistique.

CN_E4_T1_S1_P2

Créer un Fonds national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et le déplacement interne et international, doté d'une allocation budgétaire propre garantie dans la Loi de directives budgétaires (LDO) et la Loi de finances (LOA), composé également de biens et de valeurs expropriées d'organisations criminelles impliquées dans le trafic de personnes, de dons et d'autres sources de financement, tout en respectant le pacte fédératif. Ce fonds sera géré par un Conseil national tripartite (Société civile, Gouvernement et bénéficiaires), avec des attributions de surveillance et de propositions, ainsi que des mécanismes de redistribution aux États et aux municipalités, assurant transparence et efficacité, incluant des indicateurs dans les instruments de planification et la création de normes d'opération de base pour la politique migratoire. Le fonds aura pour responsabilité de cofinancer les services sociaux et d'assistance, ainsi que les services de santé, d'éducation, de culture, de travail et de revenus, en mettant l'accent sur les régions frontalières, les capitales, les villes à fort mouvement migratoire et les zones à haut risque de catastrophes environnementales. En outre, il encouragera la mise en œuvre de programmes de logement et la formation des professionnels ; étendra les services consulaires pour les Brésiliens à l'étranger ; soutiendra le dialogue pour élargir les services consulaires au Brésil ; favorisera la régularisation migratoire et la recherche sur les migrations, le refuge et l'apatridie.

CN_E4_T1_S2_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Élaborer, surveiller et mettre en œuvre un Plan national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et les déplacements internes et internationaux, avec une dotation budgétaire, impliquant directement les organisations de migrants, réfugiés et apatrides ou leurs dirigeants, et définissant des lignes directrices intersectorielles pour les actions dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail, du logement, de l'assistance sociale, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophes, en prenant en compte les questions de genre, de race, d'ethnie, d'orientation sexuelle, d'âge et de handicap. Le plan doit créer des mécanismes pour consolider les droits de la Loi sur la migration, promouvoir la participation sociale à travers des conseils au niveau fédéral, régional et municipal; établir des normes pour l'intégration des migrants, réfugiés, apatrides et Brésiliens rapatriés; prévoir un système national de données sur la migration; garantir l'accès aux services publics sans obstacles; prévoir une allocation budgétaire spécifique et encourager le cofinancement entre les entités fédérales, ainsi que des stratégies contre le racisme et la discrimination. Le plan sera mis à jour tous les quatre ans, en prenant en compte obligatoirement les propositions les plus récentes de la COMIGRAR et les délibérations du Conseil national pour les migrations, le refuge, l'apatridie et les déplacements internes et internationaux.

CN_E4_T1_S3_P1

Décentraliser l'action des entités gouvernementales responsables de la régularisation migratoire et documentaire à travers des centres de référence régionaux spécialisés et multilingues pour l'accueil de la population migrante, réfugiée et apatride ; mettre en place des modalités de service qui intègrent et simplifient les démarches dans des lieux où sont délivrés d'autres types de documents (carte d'identité, permis de conduire, CPF, RNM), ainsi que la formation continue des agents publics dans différents secteurs afin de promouvoir l'intégration socioéconomique.

CN_E4_T1_S4_P2

Encourager la campagne "Aqui Vivo, Aqui Voto" pour rouvrir et étendre la PEC n° 25/2012, visant à garantir le droit de vote aux migrants, réfugiés et apatrides pour les élections des présidents, gouverneurs, maires, députés, sénateurs, conseillers municipaux et conseillers de la protection de l'enfance, en respectant le droit à l'utilisation du nom social et à l'identité de genre, et en mettant en valeur la participation politique pleine des femmes, en particulier des femmes noires (noires ou métisses), indigènes et migrantes auto-déclarées comme indigènes. De plus, élaborer des critères plus appropriés de durée de résidence au Brésil pour accéder au droit de vote, en considérant deux ans pour les élections municipales et quatre ans pour les élections régionales et fédérales.

CN_E4_T2_S1_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir la représentation des migrants, réfugiés et apatrides dans les processus décisionnels des conseils et comités sectoriels existants au niveau fédéral, régional et municipal, tels que ceux de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'assistance sociale, en veillant à ce qu'au moins 50 % de cette représentation soit composée de femmes ; promouvoir la participation directe de ces populations à travers des forums, des assemblées et des conférences nationales biennales sur la migration, le refuge et l'apatridie, ainsi que lier la validation des audiences publiques et des groupes de travail sur les politiques migratoires à la présence majoritaire de migrants, réfugiés et apatrides.

CN_E4_T2_S1_P1

Créer une agence fédérale autonome spécialisée dans la migration, le refuge, l'apatridie, les déplacements internes et internationaux, rendant compte au MJSP, qui couvre les états et les municipalités, avec la participation d'organisations de migrants, chargée de centraliser les processus de régularisation des documents, y compris les visas humanitaires, les résidences temporaires et les demandes d'asile ; mettre en place des flux différenciés pour la migration régulière, les déplacements forcés, internes et internationaux, et le processus de regroupement familial. De plus, parmi d'autres actions, disposer d'une médiation pour recevoir les plaintes et aider les migrants, réfugiés et apatrides en matière de documentation et d'intégration socioéconomique ; en outre, régionaliser les services en assurant l'installation de points de service dans toutes les capitales, le district fédéral, dans les villes et celles ayant souffert de catastrophes environnementales et climatiques, et unifier les services en un seul endroit, y compris une plateforme numérique, facilitant l'accès aux différents types de documents et services.

CE_E4_T1_S1_P3

Réviser et réglementer l'article 37, paragraphe I de la Constitution fédérale de 1988, afin de permettre aux migrants, réfugiés et apatrides de participer à des concours publics et d'occuper des postes, emplois et fonctions publiques à tous les niveaux fédératifs, sans nécessiter la naturalisation.

CN_E4_T2_S2_P1

Fournir un soutien financier et technique pour encourager la création d'associations, de collectifs, de comités et de conseils qui favorisent la permanence des migrants, réfugiés et apatrides dans ces espaces; encourager les leaders à assumer des rôles au sein des conseils et comités, ainsi que créer des réseaux de soutien et de mentorat pour renforcer la représentation de ces communautés. Mettre en œuvre des programmes de formation et de renforcement du pouvoir politique, en particulier pour les femmes, les jeunes et les peuples autochtones, à travers des formations sur les politiques publiques et la participation sociale.

CN_E4_T2_S3_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la
proposition synthétisée

Étendre et renforcer, avec une garantie budgétaire dans la LOA, les partenariats entre le gouvernement, les organisations de la société civile, les universités et les agences internationales qui travaillent avec ou ont été fondées par des migrants, réfugiés ou apatrides. Promouvoir des programmes de formation en leadership et en plaidoyer pour les migrants, réfugiés et apatrides, leur permettant de participer à la défense de leurs droits et à la prise de décisions ; renforcer la participation de la société civile dans la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques ; promouvoir des initiatives de soutien aux réseaux offrant des orientations et des services documentaires, y compris la formation continue, les médiateurs culturels et linguistiques, les équipements informatiques, ainsi que la construction de flux et de protocoles de référence.

CN_E4_T1_S5_P1

Promouvoir et garantir le droit des personnes migrantes, réfugiées et apatrides à adhérer librement à des mouvements politiques et à des partis politiques, en assurant leur droit d'être élues en tant que représentantes/candidates à des postes électifs dans différents espaces de participation politique/sociale, en respectant le droit à l'utilisation du nom social et à l'identité de genre, et en garantissant le droit d'être élues pour des postes électifs au niveau municipal, régional et fédéral pour les résidents permanents, avec un temps minimum de résidence dans le pays.

CN_E4_T2_S2_P2

Axe 4

Gouvernance et participation sociale

Comptabilisation des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
37	4	CN_E4_T1_S1_P1	138	Oui
38	4	CN_E4_T1_S1_P2	137	Oui
39	4	CN_E4_T1_S2_P1	133	Oui
40	4	CN_E4_T1_S3_P1	141	Oui
41	4	CN_E4_T1_S4_P2	139	Oui
42	4	CN_E4_T2_S1_P1	128	Oui
43	4	CN_E4_T2_S3_P1	128	Oui
44	4	CE_E4_T1_S1_P3	114	Oui
45	4	CN_E4_T1_S5_P1	17	Non
46	4	CN_E4_T2_S2_P1	126	Oui
47	4	CN_E4_T2_S2_P2	18	Non
48	4	CN_E4_T2_S3_P2	128	Oui

Axe 5

Regularisation migratoire et documentaire

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Améliorer le processus de demande d'asile à travers un système plus rapide, en accélérant les procédures et en garantissant une analyse efficace et équitable des demandes, sans compromettre la qualité de l'évaluation. Cela inclut une plus grande disponibilité de créneaux d'attention par la PF (Police Fédérale), l'optimisation et une meilleure accessibilité du SISCONARE, ainsi que la mise en œuvre de mesures pour réduire le temps d'attente à un maximum de 12 mois pour la décision finale du CONARE sur la demande, en veillant à ce que les demandeurs aient accès aux services de base en présentant le protocole de demande d'asile ou le DPRNM pendant le processus. De plus, permettre la consultation du statut exact de leur demande. Faciliter la validation du permis de conduire étranger et étendre l'obtention du Passeport Brésilien pour Étrangers ("Passeport Jaune") pour les demandeurs d'asile.

CN_E5_T1_S1_P1

Créer un système en ligne centralisé pour la demande et le traitement des visas humanitaires afin d'élargir l'octroi de ces visas aux ressortissants de pays en situation de crise humanitaire reconnue par l'État brésilien. Ce système devrait également permettre la reprise de la délivrance de visas sans exigence de parrainage communautaire pour les ressortissants d'Afghanistan. De plus, assouplir les exigences documentaires pour les visas de réunion familiale des individus originaires des pays mentionnés ci-dessus, dont les membres de la famille résident déjà au Brésil.

CN_E5_T1_S4_P1

Mettre en place un programme national de réunion familiale pour les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, en simplifiant et accélérant le processus d'obtention de visas pour les membres de la famille, avec une analyse prioritaire et un délai maximal de 30 jours. Ce programme devrait inclure la reconnaissance des spécificités de genre et de race, la priorité aux groupes vulnérables et aux personnes en provenance de pays en crise humanitaire, la motivation des décisions de rejet, ainsi que la possibilité de couvrir les frais de transport dans des cas exceptionnels, avec la possibilité de réunion familiale pour les demandeurs de reconnaissance du statut de réfugié. Il est également nécessaire de créer un système unifié et transparent pour la demande et le suivi en ligne des demandes de réunion familiale, ainsi qu'un organisme spécifique au sein du DEMIG pour la gestion de ces demandes.

CN_E5_T1_S6_P1

Développer un système intégré entre les différents services publics nationaux pour simplifier les processus de documentation et d'enregistrement des migrants, réfugiés et apatrides, à travers la création ou la révision d'une plateforme similaire au système CadÚnico et Gov.br. Cette plateforme serait dédiée à la collecte et au stockage permanent des documents, en guidant le processus d'envoi de la pré-documentation tout en garantissant la confidentialité des procédures. Elle permettrait également la prise de rendez-vous et la consultation de l'état du processus. En outre, ce système serait intégré à l'application Carteira Digital do Migrante, facilitant le suivi des démarches et des demandes auprès des organismes publics.

CN_E5_T1_S7_P2

Établir des statuts migratoires spécifiques pour les "déplacés environnementaux", tant internes qu'internationaux, garantissant à ces personnes un accès prioritaire aux services publics, au financement public et au crédit, tout en optimisant leur régularisation documentaire. Reconnaître légalement que les catastrophes environnementales (conformément à la Loi 12.608/2012 et la Loi 14.750/2023) et les changements climatiques (Loi 12.187/2009) peuvent entraîner de graves violations généralisées des droits humains, conformément à l'Article 1, paragraphe III, de la Loi 9.474/97. Créer un comité intersectoriel, impliquant la société civile, pour la production de données et la cartographie sociodémographique des déplacés environnementaux internes et internationaux, avec l'inclusion dans le PN-PDC et le PNA de mesures et de protocoles spécifiques pour l'accompagnement de ces populations, ainsi que des mécanismes d'écoute.

CN_E5_T1_S2_P3

Élargir la validité de l'autorisation de résidence temporaire et/ou du visa étudiant pour couvrir toute la durée du programme, qu'il soit technique, de premier cycle ou de deuxième cycle, afin d'éviter les situations de séjour irrégulier dans le pays. De plus, accorder un délai supplémentaire d'au moins un an, sans frais de renouvellement, après la fin des études. Le diplôme, le certificat de fin d'études ou la déclaration de compétence en portugais CELPE-BRAS doivent être acceptés comme documents valides pour le renouvellement de la résidence temporaire et/ou du visa étudiant, sans exigence d'autres documents. Proposer des modifications dans le décret en vigueur, les arrêtés et le manuel du candidat des programmes PEC-G et PEC-PG pour :

1. Permettre aux étudiants de travailler légalement pendant leurs études, par la délivrance d'une carte de travail temporaire, dans les mêmes conditions que les demandeurs d'asile.

2. Ajuster le montant de la bourse PROMISAES pour qu'elle corresponde, au minimum, à la valeur d'un salaire minimum.

3. Garantir la rapidité dans l'émission des diplômes, permettant aux étudiants qui souhaitent rester au Brésil après leurs études de recevoir leur diplôme directement dans le pays, qu'il soit au format physique ou numérique, sans avoir à retourner dans leur pays d'origine pour le récupérer dans une mission diplomatique.

4. Exempter les étudiants des programmes PEC-G et PEC-PG des frais de reconnaissance de signature sur les diplômes, transférant ces coûts au Ministère de l'Éducation (MEC) et/ou à l'institution d'enseignement supérieur où l'étudiant a obtenu son diplôme.

CN_E5_T1_S3_P1

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Simplifier le processus de naturalisation en assouplissant les exigences documentaires des pays d'origine des réfugiés, des résidents humanitaires et des apatrides, notamment pour ceux venant de pays qui n'ont pas de représentation diplomatique au Brésil, et pour les personnes vulnérables qui ne peuvent pas assumer les frais consulaires. Cela comprendrait la facilitation de l'obtention des documents nécessaires, en tenant compte des violations graves et généralisées des droits de l'homme dans leur pays d'origine.

CN_E5_T1_S5_P1

Élaborez et mettez en œuvre un protocole national d'accueil des migrants, réfugiés et apatrides au Brésil, en établissant des paramètres directeurs pour un accès effectif à tous les services publics et privés. Assurez un accueil équitable et humanisé, réduisez la bureaucratie et éliminez les obstacles à l'accès aux processus de régularisation migratoire, à l'émission de documents, aux programmes, projets, services, avantages sociaux et politiques publiques. Incluez des orientations techniques pour un accueil typifié au niveau national, en favorisant une approche interculturelle et un langage accessible, tenant compte des langues parlées par la population migrante locale. De plus, créez un diagramme de flux impliquant tous les organes ayant une mission dans ce domaine.

CN_E5_T1_S7_P1

Promouvoir une révision normative pour assouplir la présentation de documents du pays d'origine dans les processus de régularisation migratoire, en priorisant les cas des pays sans représentation diplomatique au Brésil, les situations de graves violations des droits humains et les cas de personnes en situation de vulnérabilité économique, ou par le biais d'un processus d'amnistie ou de régularisation générale par loi ou arrêté ministériel.

CN_E5_T2_S1_P1

Mettre en place une réglementation migratoire flexible qui élargit les critères d'exemption des frais et des amendes, dispense la traduction assermentée en acceptant la traduction simple, et pour le premier RNM des enfants et des adolescents.

CN_E5_T2_S1_P2

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Standardiser et simplifier les flux de régularisation migratoire sur l'ensemble du territoire national, en créant une législation nationale qui unifie les critères de manière flexible pour toutes les personnes migrantes, réfugiées et apatrides, indépendamment du pays d'origine ; créer des centres intégrés de services spécialisés et organiser des campagnes de services de la Police Fédérale, de la Receita Federal et d'autres services ; garantir la disponibilité de médiateurs culturels et communautaires lors des prestations de services ; et assouplir de 30 jours, à partir de la date d'expiration indiquée sur le document d'identification, le renouvellement des documents.

CN_E5_T1_S7_P3

Réaffirmer l'engagement de l'État brésilien à reconnaître la condition de réfugié conformément à la définition de la Déclaration de Carthagène de 1984, en élargissant les critères de concession du statut de réfugié et en adoptant cette reconnaissance pour des raisons liées à la violence généralisée et aux violations massives des droits humains. De plus, proposer la validation du permis de conduire étranger et l'abrogation du passeport jaune pour les demandeurs d'asile, les peuples indigènes et les personnes bénéficiaires d'un accueil humanitaire.

CN_E5_T1_S1_P2

Axe 5

Regularisation migratoire et documentaire

Comptabilisation des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
49	5	CN_E5_T1_S1_P1	143	Oui
50	5	CN_E5_T1_S4_P1	144	Oui
51	5	CN_E5_T1_S6_P1	150	Oui
52	5	CN_E5_T1_S7_P2	120	Oui
53	5	CN_E5_T1_S1_P2	17	Non
54	5	CN_E5_T1_S2_P3	143	Oui
55	5	CN_E5_T1_S3_P1	145	Oui
56	5	CN_E5_T1_S5_P1	133	Oui
57	5	CN_E5_T1_S7_P1	117	Oui
58	5	CN_E5_T1_S7_P3	55	Non
59	5	CN_E5_T2_S1_P1	137	Oui
60	5	CN_E5_T2_S1_P2	138	Oui

Axe 6

Lutte contre les violations des droits

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Créer, mettre en œuvre, surveiller et évaluer un flux spécialisé d'assistance et de suivi multilingue pour les migrants, réfugiés et apatrides victimes de violence basée sur le genre, en tenant compte des spécificités des territoires, impliquant divers équipements et services pour faciliter l'accès aux services de protection, d'assistance sociale et de santé, y compris des personnes de la communauté migrante elle-même. Promouvoir et/ou faciliter le recrutement de migrants au sein des équipes. Former l'ensemble du réseau de prise en charge de la violence contre les femmes à l'accueil humanisé et inclusif des femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en garantissant l'efficacité de ces actions au niveau national par la formulation d'une politique ou d'un plan national de lutte contre le racisme et la xénophobie. Prêter attention aux besoins territoriaux pour cartographier les nécessités que chaque service doit prendre en compte et promouvoir l'action et la formation sur les questions de violence de genre et de droits des femmes, de manière intersectionnelle, avec des médiateurs culturels.

CN_E6_T1_S1_P3

Créer un programme de formation multilingue et continue en droits humains destiné aux migrants, réfugiés et apatrides, axé sur la diffusion d'informations sur les formes existantes de violations des droits et les législations brésiliennes qui peuvent servir de base pour l'accueil et la protection des droits des femmes, des enfants et adolescents, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des peuples autochtones et de la population LGBTQIA+. Assurer la participation de la population migrante, réfugiée et apatride à la formulation et à la mise en œuvre du programme.

CN_E6_T2_S2_P5

Promouvoir des campagnes de sensibilisation et d'éducation continues, avec la participation des migrants, réfugiés et apatrides dans les écoles municipales, étatiques, techniques et les institutions d'enseignement supérieur, ainsi que dans les associations familiales liées aux espaces éducatifs et aux réseaux communautaires, en prenant en compte la transversalité des contenus relatifs au genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge, au handicap, à la race, à l'ethnie, à la croyance, à la religion, à la culture et à la nationalité, entre autres, avec un accent particulier sur les migrants, réfugiés et apatrides, ainsi que sur leurs droits et devoirs, les formes de violence auxquelles ils sont confrontés et les mécanismes de protection et de dénonciation disponibles. Les campagnes doivent inclure des stratégies de prévention du harcèlement fondé sur la xénophobie, conformément aux directives du MEC pour l'éducation dans le pays. Mettre en œuvre la Commission de Médiation des Conflits, prévue par le MEC, dans les États et les municipalités.

CN_E6_T1_S2_P2

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Garantir le soutien juridique des communautés indigènes en situation de migration, de réfugié et d'apatridie, en facilitant la reconnaissance des personnes s'identifiant comme peuples autochtones dans les catégories de race/couleur des enquêtes et des recensements de l'IBGE. Garantir des espaces dédiés aux indigènes, en favorisant leur inclusion dans les politiques publiques indigénistes brésiliennes, conformément aux droits garantis par la Constitution fédérale de 1988. Collaborer avec la FUNAI pour reconnaître les ethnies indigènes réfugiées et migrantes, en adaptant les politiques d'assistance sociale, d'éducation, de santé, de travail, de génération de revenus, de logement et de culture pour leur insertion dans la société brésilienne, en tenant compte des contextes périurbains, urbains et ruraux, et en facilitant l'accès à des droits spécifiques.

CN_E6_T2_S2_P1

Garantir l'accès des femmes migrantes, réfugiées et apatrides à des emplois formels, en élargissant l'offre de crèches et de soutien à la petite enfance. Assurer l'accès au réseau de santé "Rede Cegonha", en tenant compte de la diversité ethnique et raciale, en particulier pour les migrantes indigènes, avec une assistance interculturelle et une médiation linguistique, en respectant le droit à un accouchement humanisé et culturellement sensible. Inclure dans la politique nationale sur les migrations, le refuge et l'apatridie une approche de genre et de maternité transnationale, garantissant l'accès à la détention à domicile et d'autres droits facilitant les soins à distance pour leurs enfants, y compris pour les femmes incarcérées et les femmes libérées. Impliquer les femmes migrantes, réfugiées et apatrides dans l'élaboration, la planification et la mise en œuvre de la politique nationale de soins.

CN_E6_T2_S2_P4

Établir une politique et un plan national d'attention aux femmes migrantes, réfugiées et apatrides, en tenant compte des interseccionalités, avec la participation de professionnelles migrantes, réfugiées et apatrides, de préférence des femmes. Garantir une allocation budgétaire fédérale spécifique, assurant une protection et établissant un flux spécialisé d'attention et de suivi pour les femmes migrantes, réfugiées et apatrides victimes de violence basée sur le genre, en protégeant la maternité transnationale. Assurer l'égalité d'accès à la logement, l'éducation, le travail, la génération de revenus, la santé et les services sociaux. Créer et renforcer des centres ou points de soutien à la Casa da Mulher Brasileira et dans d'autres espaces publics, en offrant des informations sur les droits, les services publics, les opportunités d'emploi et les cours de langue portugaise. Mettre en œuvre des programmes axés sur la santé mentale et promouvoir des campagnes culturellement sensibles contre les inégalités de genre, la violence domestique et les féminicides, en utilisant des matériaux d'information multilingues. Former tout le réseau d'assistance aux femmes victimes de violence.

CN_E6_T2_S2_P3

Proposition synthétisée prioritaire

Code d'origine de la proposition synthétisée

Création, par le gouvernement fédéral, d'une plateforme permettant aux personnes migrantes, réfugiées et apatrides de dénoncer les violations des droits sociaux, civils et politiques par le biais de la génération de statistiques, facilitant la collecte et l'analyse des données pour étayer les politiques publiques de la manière la plus accessible possible, et permettant une identification rapide et efficace des principales zones de vulnérabilité et de violations des droits.

CN_E6_T2_S1_P4

Promouvoir la formation des professionnels du réseau public, en mettant l'accent sur la médiation interculturelle, l'alphabétisation raciale et les droits humains, pour garantir un accueil qualifié des migrants, réfugiés, apatrides et peuples indigènes. Mettre en place des mécanismes de dénonciation anonyme dans différentes langues et garantir des réponses efficaces face aux violations des droits humains, en créant des protocoles et des flux d'assistance spécifiques. Établir des calendriers de suivi et d'évaluation des actions mises en œuvre, afin d'identifier et d'ajuster les stratégies si nécessaire. Promouvoir l'adaptation des institutions publiques pour garantir l'accessibilité et l'inclusion de tous les publics, en particulier ceux en situation de vulnérabilité.

CN_E6_T1_S1_P5

Mettre en place des mesures pour garantir que les migrants détenus ou en situation de détention aient accès à des avocats et défenseurs ayant des compétences interculturelles, linguistiques et religieuses, en renforçant les directives nationales sur les droits des migrants, réfugiés et apatrides, en tenant compte de toutes leurs interseccionalités, privées de liberté, conformément aux normes et résolutions en vigueur. Créer un médiateur pour surveiller le respect de ces directives dans les établissements pénitentiaires, en prévoyant l'embauche de migrants précédemment incarcérés pour travailler dans ces services. De plus, mettre en place des services pour l'autonomisation des migrants lors de leur sortie de prison.

CN_E6_T2_S2_P7

Mettre en place une politique ou un plan national de lutte contre le racisme et la xénophobie à l'encontre des réfugiés, migrants et apatrides à travers des campagnes préventives éducatives sur les médias sociaux, dans les zones restreintes et libres des aéroports et gares, aux postes frontières, dans les abris et autres services publics d'assistance. Ces campagnes devraient aborder les différentes formes de traite des êtres humains, en accordant une attention particulière aux personnes en mobilité humaine, aux peuples indigènes, aux enfants, aux femmes, aux migrants en conflit avec la loi, aux personnes afrodescendantes, aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux membres de la communauté LGBTQIA+.

CN_E6_T2_S2_P9

Proposition synthétisée non prioritaire

Code d'origine de la
proposition synthétisée

Mettre en place des médiateurs culturels migrants, réfugiés et apatrides pour gérer des lignes d'assistance nationales multilingues (numéro d'urgence), intégrées dans les municipalités de plus de 200 000 habitants, ainsi que dans les états et le District fédéral, et en liaison avec la Commission des Droits de l'Homme de la Chambre des Députés, avec une communication ouverte avec les ambassades et consulats, selon les besoins de la population migrante, y compris les populations sans représentation consulaire dans le pays. L'objectif est de recevoir et d'enregistrer les plaintes concernant des violations des droits et des difficultés d'accès aux prestations, programmes et initiatives, et d'effectuer des analyses et des recommandations pour des améliorations. Les lignes d'assistance doivent être dotées d'une équipe spécialisée dans l'assistance humanitaire dans les principales langues de ces groupes, en priorité des migrants, réfugiés et apatrides, garantissant un accès aux droits et prévenant les violations, tout en offrant des espaces et des canaux sécurisés pour l'accueil et les plaintes.

CN_E6_T1_S1_P1

Réaliser un recensement et créer une base de données avec le soutien des Secrétariats à la Justice des états et des municipalités, incluant les données des DELEMIG (Départements des Migrants), du CadÚnico (Système d'Identification Unique) et les notifications de violences dans les services de santé, afin d'identifier les cas de violations des droits des migrants, réfugiés et apatrides par région. Cela permettra d'établir des diagnostics nationaux, régionaux et locaux concernant cette population vulnérable et les violations des droits, en plus de servir de base pour l'élaboration de politiques publiques de prévention des violations.

CN_E6_T2_S1_P2

Axe 6

Lutte contre les violations des droits

Comptabilisation des voix

Numéro de référence pour le vote	Axe	Numéro de la proposition dans le cahier des propositions	Nombre de voix	Approuvé en Plénière Finale (Oui ou Non)
61	6	CN_E6_T1_S1_P1	32	Non
62	6	CN_E6_T1_S1_P3	131	Oui
63	6	CN_E6_T2_S2_P5	135	Oui
64	6	CN_E6_T1_S2_P2	141	Oui
65	6	CN_E6_T2_S1_P2	14	Non
66	6	CN_E6_T2_S2_P1	145	Oui
67	6	CN_E6_T2_S2_P4	153	Oui
68	6	CN_E6_T2_S2_P3	143	Oui
69	6	CN_E6_T2_S1_P4	67	Oui
70	6	CN_E6_T1_S1_P5	159	Oui
71	6	CN_E6_T2_S2_P7	140	Oui
72	6	CN_E6_T2_S2_P9	148	Oui



APOIO:
 **UNHCR
ACNUR**
Agência da ONU para Refugiados

 **OIM**
ONU MIGRAÇÃO

 **PADF**
FUNDAÇÃO PAN-AMERICANA PARA O DESENVOLVIMENTO

FOMIGRA
Fórum Nacional de Lideranças
Migrantes, Refugiadas e Apátridas

 **Universidade de Brasília**



MINISTÉRIO DA
SAÚDE

MINISTÉRIO DOS
DIREITOS HUMANOS
E DA CIDADANIA

MINISTÉRIO DO
TRABALHO
E EMPREGO

MINISTÉRIO DO
DESENVOLVIMENTO
E ASSISTÊNCIA SOCIAL,
FAMÍLIA E COMBATE À FOME

REALIZAÇÃO:

MINISTÉRIO DA
JUSTIÇA E
SEGURANÇA PÚBLICA

GOVERNO FEDERAL
BRASIL
UNIÃO E RECONSTRUÇÃO